

République Française  
Département Ille-et-Vilaine  
**Commune de Brielles**

## Procès-Verbal

### Séance du 13 Octobre 2025

L'an 2025 et le 13 Octobre à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle du conseil municipal sous la présidence de Madame DELAHAYE Elisabeth, Maire.

**Présents :** Mme DELAHAYE Elisabeth, Maire, Mmes : TRUCAS Lorraine, VALLAIS Peggy, MM : DESDOIGTS Etienne, FOUCHER Emmanuel, GAUDIN Bernard, MAUPILE Patrick, NEVEU Joseph, OISEL Olivier, PICQUET Joël, PIHOURS Arnaud, TRICOT Nicolas

**Excusé ayant donné procuration :** M. GESLIN Serge à M. TRICOT Nicolas

**Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 13
- Présents : 12

**Date de la convocation :** 07/10/2025

**Date d'affichage :** 07/10/2025

**Acte rendu exécutoire**

après dépôt en Préfecture

le : 20/10/2025

et publication ou notification  
du : 20/10/2025

**A été nommé(e) secrétaire** : M. PIHOURS Arnaud

**Objet(s) des délibérations**

#### SOMMAIRE

- 2025-64 : Approbation du procès-verbal de la séance précédente
- 2025-65 : Compte-rendu des décisions prises en vertu des délégations confiées au Maire
- 2025-66 : Tarifs 2026
- 2025-67 : Désaffiliation volontaire du Syndicat Mixte de Brocéliande au Centre de Gestion 35
- 2025-68 : Affiliation volontaire de l'Etablissement Public de Coopération Culturelle "Le Pont Supérieur" au Centre de Gestion 35
- 2025-69 : Affiliation volontaire du Syndicat Mixte Régional de Bretagne Mobilités au Centre de Gestion 35
- 2025-70 : Remboursement de frais d'un élu
- 2025-71 : Convention de mise à disposition d'un bâtiment communal - 11, rue d'Anjou
- 2025-72 : Acquisition d'un ordinateur portable
- 2025-73 : Elections municipales 2026 - Mise à disposition d'un local communal

**2025-64 : Approbation du procès-verbal de la séance précédente**

Madame le Maire propose à l'assemblée de voter pour l'approbation du procès-verbal de la séance du 8 septembre 2025 et s'il y a des remarques concernant celui-ci.

Après en avoir échangé, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **Approuve** le procès-verbal de la séance du 8 septembre 2025 sans modifications.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

## 2025-65 : Compte-rendu des décisions prises en vertu des délégations confiées au Maire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L-2122-22 et L.2122- 23

Vu la délibération du conseil municipal n° 2020-09-02 du 09 juin 2020, donnant délégation au Maire,

Madame le Maire rend compte au Conseil municipal des décisions prises par délégation du Conseil municipal en vertu de l'article L 2122-22 du C.G.C.T.

Dans le cadre de la délégation qui lui a été consentie, Madame le Maire informe qu'elle n'a pas exercé le droit de préemption de la commune sur la vente suivante :

- Vente d'un terrain bâti de 214 m<sup>2</sup>, 17, rue du Maine, B 332, 1286

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir prendre acte de cette décision.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **Prend acte** de l'information en application de l'article L 2122-22 du CGCT
- **Dit que** la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat dans le département, et de sa publication.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

## 2025-66 : Tarifs 2026

Madame le Maire propose de fixer les tarifs 2026.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal fixe les tarifs suivants à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 :

Salle du Val Fleuri	BRIELLOIS	EXTERIEUR
Location 1/2 journée	260,00 €	310,00 €
Forfait week-end	360,00 €	410,00 €
Vin d'honneur/ Café	70,00 €	90,00 €
Vaisselle cassée		
Verre - tasse	2,10 €	
Assiette	4,20 €	
Cuillère, fourchette, couteau	1,05 €	
Vaisselle sale	50,00 €	

Caution de réservation : 200 €

Acompte de réservation : 100 €

Salle des lavandières	BRIELLOIS	EXTERIEUR
Vin d'honneur / Café	60,00 €	80,00 €
Réunion - 1/2 journée	60,00 €	70,00 €
Réunion - Journée	90,00 €	100,00 €

## Concessions

Nature des emplacements	Tarifs - 15 ans	Tarifs - 30 ans
Concession 1 m <sup>2</sup> (enfant)	65 €	100 €
Concession 2 m <sup>2</sup> (adulte)	100 €	170 €
Cavurne	70 €	80 €

Acquisition d'une cavurne : 300.00 €

## Photocopies

- **Particuliers :**

Mise en place d'un forfait photocopie d'un montant de 15.00€ soit 50 photocopies. Le forfait est payable d'avance et a une durée de validité de 2 ans.

● **Associations :**

Mise en place d'un forfait photocopie d'un montant de 15.00€ soit 75 photocopies. Le forfait est payable d'avance et a une durée de validité de 2 ans.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

**2025-67 : Désaffiliation volontaire du Syndicat Mixte de Brocéliande au Centre de Gestion 35**

Madame le Maire informe l'assemblée qu'une demande de désaffiliation volontaire du Syndicat Mixte de Brocéliande au Centre de Gestion 35 lui a été soumise.

Après lecture du courrier reçu, elle demande l'avis de tous.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- **Donne** un avis favorable pour la désaffiliation du Syndicat Mixte de Brocéliande au Centre de Gestion 35.
- **Charge** Madame le Maire ou son représentant de transmettre cet avis.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

**2025-68 : Affiliation volontaire de l'Etablissement Public de Coopération Culturelle "Le Pont Supérieur" au Centre de Gestion 35**

Madame le Maire informe l'assemblée qu'une demande d'affiliation volontaire de l'Etablissement Public de Coopération Culturelle "Le Pont Supérieur" au Centre de Gestion 35 lui a été soumise.

Après lecture du courrier reçu, elle demande l'avis de tous.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- **Donne** un avis favorable pour l'affiliation de l'Etablissement Public de Coopération Culturelle "Le Pont Supérieur" au Centre de Gestion 35.
- **Charge** Madame le Maire ou son représentant de transmettre cet avis.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

**2025-69 : Affiliation volontaire du Syndicat Mixte Régional de Bretagne Mobilités au Centre de Gestion 35**

Madame le Maire informe l'assemblée qu'une demande d'affiliation volontaire du Syndicat Mixte Régional de Bretagne Mobilités au Centre de Gestion 35 lui a été soumise.

Après lecture du courrier reçu, elle demande l'avis de tous.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- **Donne** un avis favorable pour l'affiliation du Syndicat Mixte Régional de Bretagne Mobilités au Centre de Gestion 35.
- **Charge** Madame le Maire ou son représentant de transmettre cet avis.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

**2025-70 : Remboursement de frais d'un élu**

Madame le Maire informe l'assemblée qu'un adjoint a fait l'avance de frais pour l'achat de roulettes pour le chariot de service de la salle communale du Val Fleuré.

Madame le Maire présente la facture des frais engagés pour un montant total de 44.09 €.

L'adjoint concerné par la présente décision est sorti de la salle pour ne pas prendre part au vote.

Après en avoir échangé, délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **Autorise** le remboursement des frais engagés pour un montant de 44.09 €.
- **Autorise** Madame le Maire ou son représentant à signer tous documents se rapportant à ce dossier.

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

**2025-71 : Convention de mise à disposition d'un bâtiment communal - 11, rue d'Anjou**

Madame le Maire propose au Conseil municipal d'établir une convention avec Monsieur Thierry ESNEU à compter du 1er octobre 2025 pour la mise à disposition de la salle du local commercial, située 11, rue d'Anjou à Brielles.

Madame le Maire énumère les modalités de mise à disposition du local à Monsieur ESNEU.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **Approuve** la convention de mise à disposition de la salle du local commercial sis 11, rue d'Anjou, avec Monsieur Thierry ESNEU à compter du 1er octobre 2025.
- **Donne** pouvoir à Madame le Maire pour la signature de ladite convention.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

**2025-72 : Acquisition d'un ordinateur portable**

Madame Le Maire, rappelle aux élus que la Commune de Brielles, par délibération n°2015-03-15 du 02/03/15, a adhéré au groupement de commandes pour l'acquisition de services et matériels informatiques.

Les candidats retenus pour l'accord-cadre sont Xefi et Inmac.

Une consultation a été lancé auprès de ces 2 candidats pour l'acquisition d'un ordinateur portable.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil municipal :

- **Accepte** de retenir l'entreprise Inmac pour un montant de 1 272.10 € HT soit 1 526.52 € TTC.
- **Autorise** Madame le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à ce dossier.
- **Autorise** Madame le Maire à inscrire les crédits nécessaires à l'opération 75 du budget principal 2025.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

**2025-73 : Elections municipales 2026 - Mise à disposition d'un local communal**

Madame le Maire expose :

Vu l'article L2144-3 du code général de la propriété des personnes publiques, des locaux communaux peuvent être utilisés par les associations, syndicats ou partis politiques qui en font la demande. Un candidat à une élection quelle qu'elle soit peut utiliser un local communal dans ce cadre.

Pour cela, il appartient au conseil municipal de déterminer les conditions générales dans lesquelles un local communal peut être mis à disposition.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil municipal :

- **Accepte** de mettre à disposition la salle des lavandières située 7 rue d'Anjou pour organiser des réunions électorales pour les prochaines élections municipales de 2026.
- **Décide** que cette mise à disposition se fera à titre gratuit.
- **Autorise** Madame le Maire à signer une convention de location avec les candidats aux élections.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

Séance levée à : 21:55

En mairie,  
Le 15 octobre 2025

Le Maire,  
Elisabeth DELAHAYE

Le Secrétaire de séance,  
Arnaud PIHOURS



A handwritten signature in black ink, which appears to read "Pihours", is placed over a curved line that extends from the right side of the page towards the seal.